

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le seize octobre à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 08 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur André ARROUCHE**

Présents : André ARROUCHE, Delphine GAZEL, Cyril BOITTIER, Ghislaine COUSTAL, Jacques SOULIGNAC, Sylvie VIDAL FABRE, Thomas FABRE, Pascale SEGONNE CATHALA, Jean-Luc GAZEL, Michel VIDAL, Viviane CAUQUIL PATURAL, Claude LAFON

Représentés : Josian CABROL par Jacques SOULIGNAC, Laurent CHARRAS par Jean-Luc GAZEL, Bruno GIRONA par Claude LAFON, Nadège MARTINEZ GIL par Delphine GAZEL

Absents excusés :

Absents : Mégane MOLINIER, Stéphanie PEYRAS, Roxane CARLAC

Sylvie VIDAL FABRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 10 juillet 2024 – **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose l'examen de l'ordre du jour :

1 – Tarifications relative à l'enlèvement des encombrants et dépôts sauvages

Monsieur le Maire précise au conseil que le comportement incivique d'une minorité de concitoyens qui, en laissant leurs déchets sur la voie publique dégradent la qualité environnementale de la commune et porte atteinte à la salubrité publique.

Monsieur le Maire précise que les encombrants et autres déchets doivent être déposés à la déchetterie et dans les bacs appropriés.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une tarification **relative à l'enlèvement des encombrants et des dépôts sauvages** par le service propreté communal d'un montant **forfaitaire de 150 €**.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

2 – Décision budgétaire Modificative N°1

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les prévisions inscrites au budget primitif 2024 peuvent être modifiées et donc votées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante (conseil municipal) par des **décisions modificatives**.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à de nouvelles inscriptions budgétaires modificatives afin de tenir compte d'éléments nouveaux connus après le vote du budget primitif 2024.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :



Commune de Saint-Pons de Thomières

Décision Budgétaire Modificative N°1 - **Budget Eau 2024**

Fonctionnement

Compte	Dépenses	Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
6811 -042	Dotations aux amortissements	198 673,03 €	418,00 €	199 091,03 €
6688	Autres charges financières	5 000,00 €	- 418,00 €	4 582,00 €
			- €	

Investissement

	Dépenses	Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
21532	Réseaux d'assainissement	640 807,76 €	418,00 €	641 225,76 €
			418,00 €	

	Recettes	Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
281532	Amortissements installations réseaux d'assainissement	106 417,27 €	418,00 €	106 835,27 €
			418,00 €	

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

3 - Créances admises en non-valeur et créances éteintes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes d'admission en non- valeur pour les titres de recettes ayant fait l'objet de poursuites infructueuses sur le **budget annexe de l'eau et assainissement** pour la somme de :

- **76.06 €** pour les **créances éteintes (surendettement)**
- **790,77 €** pour les **créances éteintes (surendettement)**
- **4 077 €** pour les **créances éteintes (surendettement)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter l'admission en non- valeur de produits irrécouvrables telle que présentée.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

4 - Tarifs d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire propose au conseil de réviser les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 01 octobre.

Monsieur le Maire rappelle que des conventions de règlement de voirie spécifiques seront signées avec les bars et restaurants occupant le domaine public.

Après débat, Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'accepter la révision des tarifs d'occupation du domaine public tel que présenté.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

5 - Reprise des concessions du cimetière

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a fait le constat que plusieurs concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de concession est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile et a été engagée en 2019 et vise 24 concessions.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite au Maire de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune.
- d'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.
- que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

6 - Règlement et tarifs des salles communales

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier les modalités de location des salles communales (Salle des Fêtes, Salle de réception et Chapelle des pénitents) dans le cadre d'un nouveau règlement intérieur d'utilisation tel que présenté.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose également au conseil de réviser les tarifs de location des salles communales (Salle des Fêtes, Salle de réception et Chapelle des pénitents) suite notamment à l'augmentation des coûts de l'énergie tel que présenté.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

7 – Extension du périmètre du Permis de louer

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place du permis de louer depuis le 01 juillet 2022 et rappelle la décision du conseil municipal d'étendre le périmètre du permis de louer à l'avenue de la gare et à la route de La Salvetat.

Monsieur le Maire précise que le conseil communautaire a validé cette extension par délibération en date 11 juillet 2024 et propose donc au conseil municipal de délibérer à son tour pour l'extension du permis de louer.

Monsieur le Maire propose au conseil de le mandater pour signer toutes les pièces nécessaires afin de mener à bien le projet.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

8 – Transactions immobilières

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en vente d'un local commercial situé au 50 grand rue sur la parcelle Section AC N°713.

Monsieur le Maire propose au conseil de faire l'acquisition de ce local afin d'avoir une maîtrise du foncier et ceux dans le cadre du développement du centre-ville.

Monsieur le Maire précise qu'après négociation le prix d'achat a été fixé à 6 000,00 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil la cession d'une parcelle par l'Hôpital local à la commune de Saint-pons de Thomières.

Monsieur le Maire précise que suite au découpage parcellaire réalisé par le géomètre, la parcelle cédée est la parcelle D 840 d'une surface de 1 278 ca.

Monsieur le Maire propose de le mandater pour signer les documents nécessaires pour mener à bien le projet.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

9 – Adhésion charte départementale « Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse » et Désignation d'un « référent Eau »

Monsieur le Maire, après présentation de la charte, proposé au conseil d'adhérer à cette charte départementale dont les signataires sont l'Etat (Préfecture), le Département de l'Hérault et l'Association des maires de l'Hérault

Monsieur le Maire précise par ailleurs que sous l'impulsion de l'AMF 34, les communes de l'Hérault sont invitées à adhérer à cette charte départementale "économisons l'eau, ma commune s'engage" par délibération de leur conseil municipal et à nommer un « élu référent eau ».

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la charte et de désigner Mr Jean-Luc GAZEL comme élu référent eau

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

10 - Affectation des subventions sur crédit voté au compte 65748

Monsieur le maire propose une répartition et demande au conseil d'en délibérer :



Commune de Saint-pons de Thomières **3 ième Répartition** des subventions aux associations Budget Principal Exercice 2024

ASSOCIATIONS	1ière Répartition		3 ième Répartition	
	Fonct	EXCEP	Fonct	EXCEP
SOUVENIR FRANCAIS	500,00 €	- €	- €	200,00 €
Total	500,00 €	- €	- €	200,00 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

11 - Droit de Passage sur la route du Banel

Monsieur le Maire informe au conseil que le groupement forestier de Courniou a fait une demande pour bénéficier d'une dérogation pour faire passer les camions transportant les grumes sur la route du Banel. Monsieur le maire précise que cette route nécessite des travaux de consolidation afin de permettre ces passages de poids lourds. Les travaux ont été estimés, avec un montant considérable et ne peuvent pas être supportés financièrement par la commune.

Monsieur le Maire précise qu'un premier lot a été vendu par le groupement forestier et doit faire l'objet d'une exploitation.

Monsieur le Maire propose d'autoriser, à titre exceptionnel, sous certaines conditions l'exploitation de ce lot déjà commercialisé. Concernant le reste du plan simple de gestion du groupement forestier de Courniou, sur le secteur du Banel, le conseil propose un report de sa décision à une prochaine délibération du conseil après validation préalable d'un financement partagé comprenant, l'attribution de subvention, la participation du GF et autres exploitants du secteur et la commune. Afin de limiter l'autofinancement de la commune.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

12 - Demande de subventions d'investissements

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer des demandes de subventions pour les opérations suivantes :

- Etude préalable aux travaux de relevage de l'Orgue : **Conseil Départemental de l'Hérault et DRAC**
- Désimperméabilisation des cours de l'école Frescatis : **Agence de l'eau, Région et Conseil Départemental de l'Hérault**
- Mémorial des tuileries : **Etat ONACVG** L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

13 - Questions diverses

Monsieur le Maire fait état des éléments suivants :

- Etat de l'avancement des travaux de l'aménagement de la traversée de Saint-pons de Thomières
- Rappel de dates :
Cérémonie du 11 novembre ; Commission d'homologation candidature « Petites cités de caractères »
le 4 novembre 2024

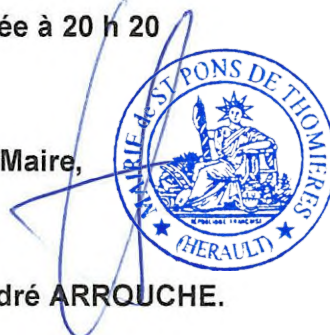
Mme Claude LAFON demande si un conteneur à verres sera installé à St Mens. Monsieur le Maire précise que ce secteur de la commune a pu bénéficier d'une implantation d'une colonne à déchets et d'une colonne de tri sélectif. L'emprise d'implantation étant limitée, notamment avec le talus de soutien de la route départementale, il n'est pas possible de rajouter d'autre colonne. M le Maire précise également qu'un point d'apport verre est disponible à proximité au quartier Frescatis.

Mme Claude LAFON demande s'il est prévu l'implantation d'une autre borne électrique pour véhicule. M le Maire précise qu'un projet est en cours porté par une entreprise privée de St Pons.

M Jacques Soullignac se fait le porte-parole de Mme Nadège GIL. Il félicite la commune pour l'installation de bancs aux abords du stade et demande s'il est possible de prévoir un entretien. M le Maire précise que le service technique s'en chargera.

Séance levée à 20 h 20

Le Maire,



André ARROUCHE.